

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1615

19 juillet 2011

SOMMAIRE

ABF Hyde Park Investments S.à r.l.	77519	Net Financial S.A.	77490
Cane Investments S.à r.l.	77519	Northland Resources S.A.	77490
Deficom Telecom S.à r.l.	77511	Oakham Rated S.A.	77490
Dino S.A.	77474	Oakham S.A.	77491
Ecogest S.A.	77519	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l.	77505
Gothenburg VG S.à r.l.	77474	PanEuropean Investments S.à r.l.	77505
Interact Climate Change Facility S.A.	77491	PanEuropean (Lisbon) S.à r.l.	77491
IQ-markets SA	77507	PanEuropean Office Holding (Luxembourg) S.à r.l.	77506
Leaf Holding SA	77474	PAS Luxembourg, S.à r.l.	77520
LFG Capital SA	77474	PayPal 2 S.à r.l.	77510
LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.	77486	PayPal (Europe) S.à r.l.	77506
Luxembourg Financial Group A.G.	77487	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	77506
Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	77487	PBG Midwest Holdings S.à r.l.	77520
Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	77487	Penrite Assets Corporation S.à r.l.	77507
Mas Luc S.A.	77488	Pilar Treasury S.à r.l.	77506
Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial	77488	Plan K S.à r.l.	77509
Mediaset Investment Sàrl	77488	Policy Trade	77507
Mediaset Investment Sàrl	77489	Prime Land Investments S.à r.l.	77509
Moabi S.à r.l.	77488	Prospector Offshore Drilling S.A.	77510
Montecaro Holding S.A.	77489	Puck S.A.	77510
Montecaro S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	77489	Puilaetco Dewaay Fund (L)	77507
Motor Oil Holdings S.A.	77489	PW Gestion Immobilière S.A.	77510
MSEOF Finance S.à r.l.	77489	Rika Finances	77511
M.T.P. S.à r.l.	77487	R-Luxinvest S.A.	77511
Neiman S.à r.l.	77490	SD TE S.à r.l.	77518
Net Financial S.A.	77490	Sources Rosport	77520
		Val Sainte Croix Finance S.A.	77518

**Leaf Holding SA, Société Anonyme,
(anc. Dino S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 102.846.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011071822/14.

(110078768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

LFG Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.023.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2011071823/12.

(110078892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Gothenburg VG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.625,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.199.

In the year two thousand and eleven on the eighth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "Gothenburg VG S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 1st July 2010 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1688 of 19th August 2010.

The meeting was presided by Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Cecile Burc, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all five hundred (500) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholder of the sole Shareholder (the "Sole Shareholder") represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The Sole Shareholder represented, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

A. Amendment and restatement of the articles of incorporation in order to, inter alia, provide for Linked Classes of Shares relating to the same Investment but giving different entitlements in relation thereto, the terms of such Classes of Shares and related entitlements, and such other amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation substantially in the form attached to the proxies, including the amendments resulting from the creation of classes, capital increase and issue of shares under agenda items (B) and (C);

B. Creation of two (2) classes of shares, namely Class (I) and Class (CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles under item (5), decision that Class (I) and Class (CG) are Linked Classes relating to the Volvo Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not;

C. Increase of the issued share capital by an amount of two hundred four thousand one hundred and twenty five Euros (€ 204,125) to two hundred sixteen thousand six hundred and twenty five Euros (€ 216,625) by the issue of eight thousand one hundred and sixty five (8,165) Class (CG) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25) per share in the proportions set out hereafter:

Subscriber	Number of Class (CG) Shares	Share Premium (EUR)
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	8,165	10
TOTAL	8,165	10

D. allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium; payment of the total subscription price by the subscriber in kind; and consequential amendment of article 5 of the Articles (as included in the amended and restated articles).

Thereafter, the general meeting of Shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to create two (2) classes of shares, namely Class (I) and Class (CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles. The meeting resolved that Class (I) and Class (CG) are Linked Classes (as defined in the amended and restated articles) relating to the Volvo Investment being the investment by way of the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not.

The meeting resolved to reclassify the existing five hundred (500) shares of the Company into Class (I) Shares.

The meeting resolved to increase the issued share capital by two hundred four thousand one hundred and twenty five Euros (€ 204,125) to two hundred sixteen thousand six hundred and twenty five Euros (€ 216,625) by the issue of eight thousand one hundred and sixty five (8,165) Class (CG) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25) per share, together with a share premium of ten Euros (€ 10) for a total subscription price of two hundred four thousand one hundred and thirty five Euros (€ 204,135) (including the share premium) to the subscriber as set forth in the agenda, and the subscriber subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda and paid the subscription price by way of a contribution in kind consisting of an amount of two hundred four thousand one hundred and thirty five Euros (€ 204,135) corresponding to a claim (the "Loan 7 Receivable") held by the Sole Shareholder against the Company.

The meeting resolved to acknowledge the value of the contribution in kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 8 April 2011 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the board of managers considers that the value of the Loan 7 Receivable amounts to at least two hundred four thousand one hundred and thirty five Euro (EUR 204,135) which is at least equal to the subscription price for the eight thousand one hundred and sixty five (8,165) Class (CG) shares to be issued by the Company and the ten Euro (EUR 10) share premium."

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium.

Proof of the existence of the contribution in kind and of the transfer to the Company of this contribution was shown to the undersigned notary.

The meeting consequently resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Gothenburg VG S.à r.l. (the Company) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may further invest in, disinvest from and manage, directly or indirectly, any real estate properties of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies

to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred sixteen thousand six hundred and twenty five Euros (€ 216,625) divided into eight thousand one hundred and sixty five (8,165) Class (CG) Shares and five hundred (500) Class (I) Shares (being Linked Classes) with a par value of twenty-five Euros (€ 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.2 Any available share premium shall be distributable.

5.3 Linked Classes of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of the Volvo Investment directly or indirectly. The subscription price paid to the Company upon the issuance of Linked Classes (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in the Volvo Investment.

Art. 6. Reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares in issue by approval at the general meeting of Shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of the Articles. The holders of Shares to be repurchased and cancelled shall receive from the Company an amount equal to the Linked Class Cancellation Value per Share commensurate to the number of repurchased and cancelled Shares.

6.2 The board of managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of Shares, calculate the Linked Class Available Amount (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company not older than 8 days (the "Interim Accounts").

6.3 The "Linked Class Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Linked Class Cancellation Amount by the number of Shares to be cancelled. The "Linked Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the Interim Accounts.

6.4 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Linked Class Cancellation Amount for the Shares to be repurchased and cancelled shall be the Linked Class Available Amount unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Linked Class Cancellation Amount shall never be higher than the Linked Class Available Amount and provided further that the Linked Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.5 Upon the repurchase and cancellation of the Shares the Linked Class Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company for each repurchased and cancelled Share.

Art. 7. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among Shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 8. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agents responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 9. Liability Managers, Indemnification.

9.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. All shares in issue (regardless of class or category) shall vote as a single class. Each Shareholder may take part in general meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Company shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Annual accounts. Every year as of the accounting years end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of Interim Accounts (This is in line with provisions for Holdco I (and II) but would require that interim accounts are not older than 8 days, which adds to the current requirements.) prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders.

In the case of Linked Classes, distribution shall only be made out of the Investment Net Income as per the Entitlements of the relevant Linked Classes.

The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution, Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

Upon liquidation of the Company, the liquidation proceeds in the case of Linked Classes shall be the amount of the relevant Entitlement of each Class within such Linked Class. Linked Classes shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows, subject to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes:

First, all debts and liabilities of the Company shall be paid. Debts and liabilities shall be attributed rateably among all Shares in issue. Liquidation proceeds shall be distributed according to the Class (CG) Entitlement and the Class (I) Entitlement.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 18. Definitions.

Articles	means the articles of association of the Company as may be amended from time to time.
Capital Gains	means capital gains in the context of capital gains of UK resident individuals under Taxation of Chargeable Gains Act 1992.
CG Portion	means within the Volvo Investment the shares referred to as “CG” shares in Gothenburg VG AB as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains.
Class	means a Class of Shares issued by the Company with respect to the Volvo Investment.
Class (CG) Shares	means, at any given time, the Shares of the relevant Class (CG) with all rights attached thereto.
Class (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class (I) Shares	means, at any given time, the Shares of the relevant Class (I) with all rights attached thereto.
Class (I) Entitlement	means the entitlement of the Class (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or otherwise) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Entitlements	means the Class (CG) Entitlement and the Class (I) Entitlement respectively.
Interim Accounts	has the meaning set forth in article 6.2.
Investment Losses	means any losses (including carry forward losses relating to the Volvo Investment) and any costs, charges or expenses related to the Volvo Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the Volvo Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company’s overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company’s non recoverable losses).
Investment Net Income	means any income derived from the Volvo Investment being the net return of any total or partial disposal of the Volvo Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the Volvo Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the Volvo Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the Volvo Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the Volvo Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company’s overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company’s non recoverable losses).
Linked Class Available Amount	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Volvo Investment (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such repurchased Shares) but (ii) less any Investment Losses (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements

	of law or of the Articles, subject however to the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof.
Linked Class Cancellation Amount	has the meaning set forth in article 6.3.
Linked Class Cancellation Value per Share	has the meaning set forth in article 6.3.
Linked Classes	means two or more Classes of Shares which relate to the Volvo Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e. the relevant Entitlement) with respect the Volvo Investment and “Linked Class” means any thereof.
Shareholders	means the holders of Shares in the Company.
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company.
Specific Investment	means, at any time, the Volvo Investment and any other investment that the Company may conduct.
Volvo Investment	means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Gothenburg VG AB (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (€ 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «Gothenburg VG S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 1^{er} juillet 2010 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1688 du 19 août 2010.

L'assemblée a été présidée par Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Cécile Burc, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les cinq cents (500) Parts Sociales émises par la Société étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par le mandataire de l'associé unique (l'«Associé Unique») représenté et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) L'Associé Unique représenté a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

Ordre du jour

A. Modification et refonte des statuts afin de prévoir, entre autres, des Classes de Parts Sociales Liées relatives au même Investissement, mais conférant des droits différents dans ce contexte, les termes de ces Classes de Parts Sociales et des droits y relatifs, et toute autre modification telle que prévue dans les statuts modifiés et refondus substantiellement dans la forme annexée à la procuration, y compris les modifications résultant de la création de classes, de l'augmentation du capital et de l'émission de parts sociales en vertu des points (B) et (C) ci-dessous de l'ordre du jour;

B. Création de deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe (I) et la Classe (CG), chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus à l'article (5), décision que la Classe (I) et la Classe (CG) sont des Classes Liées en relation avec l'Investissement Volvo, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non;

C. Augmentation du capital social émis pour un montant de deux cent quatre mille cent vingt cinq Euros (€ 204.125) le portant à deux cent seize mille six cent vingt cinq Euros (€ 216.625) par l'émission de huit mille cent soixante cinq (8.165) Parts Sociales de Classe (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) dans les proportions suivantes:

Souscripteurs	Parts Sociales de Classe (CG)	Prime d'émission (EUR)
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	8.165	10
TOTAL	8.165	10

D. Allocation du prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales au compte capital social; paiement du prix total de souscription par le souscripteur par apport en nature; et modification conséquente de l'article 5 des Statuts (tel qu'inclus dans les statuts modifiés et refondus).

Ceci ayant été déclaré, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de créer deux (2) classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe (I) et les Parts Sociales de Classe (CG), conférant des droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus. L'assemblée décide que les Parts Sociales de Classe (I) et les Parts Sociales de Classe (CG) sont des Classes de Parts Sociales Liées (tel que défini dans les statuts modifiés et refondus) relatives à l'Investissement Volvo, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non.

L'assemblée a décidé de reclasser les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Classe (I).

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de deux cent quatre mille cent vingt cinq Euros (€ 204.125), le portant à deux cent seize mille six cent vingt cinq Euros (€ 216.625) par l'émission de huit mille cent soixante cinq (8.165) Parts Sociales de Classe (CG) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) ainsi qu'une prime d'émission de dix Euros (€ 10) pour un prix de souscription total deux cent quatre mille cent trente cinq Euros (€ 204.135) (incluant la prime d'émission) au souscripteur indiqué dans l'ordre du jour et le souscripteur a souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et payé le prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'un montant de deux cent quatre mille cent trente cinq Euros (€ 204.135) correspondant à une créance (la «Créance») détenue par l'Associé Unique contre la Société.

L'assemblée a décidé d'approuver la valeur de l'apport en nature tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 8 avril 2011 (lequel rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), dont la conclusion est la suivante: "In view of the above, the board of managers considers that the value of the Loan 7 Receivable amounts to at least two hundred four thousand one hundred and thirty five Euro (EUR 204,135) which is at least equal to the subscription price for the eight thousand one hundred and sixty five (8,165) Class (CG) shares to be issued by the Company and the ten Euro (EUR 10) share premium." (Considérant ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de la Créance est au moins égale à deux cent quatre mille cent trente cinq Euros (EUR 204.135), ce qui équivaut au moins au prix de souscription des huit mille cent soixante cinq (8.165) Parts Sociales de Classe (CG) à émettre par la Société et aux dix Euros (EUR 10) de prime d'émission.)

L'assemblée a décidé d'allouer au capital social un montant du prix de souscription des nouvelles parts sociales égal à la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales et le solde à la prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport en nature et de son apport effectif à la Société a été présentée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé par conséquent de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Gothenburg VG S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut investir dans, vendre et/ou gérer, directement ou indirectement, de l'immobilier de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient

la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent seize mille six cent vingt cinq Euros (EUR 216.625) divisés en huit mille cent soixante cinq (8.165) Parts Sociales de Classe (CG) et cinq cents (500) Parts Sociales de Classe (I) (étant des Classes de Parts Sociales Liées) d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.2. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

5.3. Les Classes de Parts Sociales Liées sont émises en relation avec l'acquisition ou la réalisation directe ou indirecte d'un investissement par la Société dans l'Investissement Volvo. Le prix de souscription payé à la Société lors de l'émission de Classes de Parts Sociales Liées (y compris, pour éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), net de tous frais à charge de la Société en lien avec ladite émission notamment mais pas seulement le droit d'apport, les frais d'acte notarié et les frais de publication (les «Coûts d'Emission»), devront être investis directement ou indirectement dans l'Investissement Volvo.

Art. 6. Réduction du Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales émises sur accord de l'assemblée générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale en rapport avec le nombre de Parts Sociales rachetées et annulées.

6.2 Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, le Montant Disponible de la Classe Liée (toujours assujéti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur la base des comptes intermédiaires de la Société ne datant pas de plus de 8 jours (les «Comptes Intermédiaires»).

6.3 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant d'Annulation de la Classe Liée par le nombre de Parts Sociales émises devant être annulées. Le «Montant d'Annulation de la Classe Liée» sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intermédiaires.

6.4 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de la Classe Liée concernant les Parts Sociales devant être rachetées et annulées est le Montant Disponible de la Classe Liée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de la Classe Liée ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de la Classe Liée et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de la Classe Liée ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.5 A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société pour chaque Part Sociale ainsi rachetée et annulée.

Art. 7. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 9. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

9.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du

représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par résolution circulaire (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou en assemblées. Toute Part Sociale émise (quelque soit sa classe ou catégorie) est considérée pour les besoins du vote comme appartenant à une classe unique. Tout associé a le droit de prendre part aux assemblées générales ou aux résolutions écrites.

Tout associé dispose d'un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient dans la Société (quelque soit leur classe ou catégorie) et peut valablement prendre part à toute assemblée générale en désignant un mandataire spécial. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14.00) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base des Comptes Intérimaires préparés par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, desquels il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Dans le cas des Classes de Parts Sociales Liées, les distributions ne pourront être faites qu'à partir du Revenu Net d'Investissement en fonction des Droits de la Classe de Parts Sociales Liée concernée.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lors de la liquidation de la Société, le bonus de liquidation en cas de Classes de Parts Sociales Liées sera égal au montant des Droits attachés à chacune des Classes à l'intérieur de la Classe de Parts Sociales Liée. Les Classes de Parts Sociales

Liées ont droit au bonus de liquidation déterminé de la manière suivante, sous réserve des Droits de chaque Classe à l'intérieur de ces Classes de Parts Sociales Liées:

En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société. Par la suite, le bonus de liquidation peut être distribué en fonction des Droits de la Classe (CG) et des Droits de la Classe (I).

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 18. Définitions.

Associés	Signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société.
Classe	signifie une Classe de Parts Sociales émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.
Classes Liées, ou Classes de Parts Sociales Liées	signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent à l'Investissement Volvo et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (c.-à-d. les Droits concernés) en relation avec l'Investissement Volvo et «Classe Liée» signifie l'une d'elles.
Comptes Intérimaires Droits	a le sens donné à ce terme à l'article 6.2.
Droit de la Classe (CG)	signifie respectivement le Droit de la Classe (CG) et le Droit de la Classe (I). signifie le droit des Parts Sociales de classe (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source.
Droit de la Classe (I)	signifie le droit des Parts Sociales de Classe (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital.
Investissement Spécifique	signifie à tout moment l'Investissement Volvo ainsi que tout autre investissement que la Société pourra réaliser.
Investissement Volvo	signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autres dans Gothenburg VG AB (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Montant d'Annulation de la Classe Liée	a le sens donné à ce terme à l'article 6.3.
Montant Disponible de la Classe Liée	signifie le montant total des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à l'Investissement Volvo auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif aux Parts Sociales rachetées (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec ces Parts Sociales) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales de la Société.
Parts Sociales de Classe (CG)	signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la Classe (CG) concernée avec tous les droits y attachés.
Parts Sociales de Classe (I)	signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la Classe (I) concernée avec tous les droits y attachés.
Pertes d'Investissement	signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Volvo) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Volvo (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Volvo), et un montant

Portion CG	correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société. signifie, dans les limites de l'Investissement Volvo, les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans Gothenburg VG AB de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces parts sociales «CG» ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital.
Revenu du Capital	signifie revenu du capital dans le contexte des revenus de capitaux réalisés par des personnes physiques résidant au Royaume-Uni dans le champ d'application du Taxation of Chargeable Gains Act 1992.
Revenu Net d'Investissement	signifie tout revenu dérivé de l'Investissement Volvo, étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Volvo (disposition devant être entendu comme transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement Volvo et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de Parts Sociales tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relatif à l'Investissement Volvo), reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Volvo (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes encourues afin de gérer l'Investissement Volvo), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.
Statuts	signifie les statuts de la Société tels que modifiés le cas échéant.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	a le sens donné à ce terme à l'article 6.3.
L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée a été clôturée.	

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille huit cents Euros (€ 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. PARDAENS, C. BURG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17030. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDTION CONFORME délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011054318/700.

(110061098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour Luxair
Luxair GROUP
Michel Folmer
General Secretary

Référence de publication: 2011071825/15.

(110079371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Luxembourg Financial Group A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.852.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise et le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2011071826/12.

(110078909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2011071828/12.

(110078903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2011 que:

Le mandat d'Administrateur de la société de Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944 à Goslar, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, a été reconduit avec effet au 6 mai 2011 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012;

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 mai 2011.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2011071829/15.

(110078914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 23.208.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071830/13.

(110079275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Moabi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOABI S. à r. l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011071833/12.

(110078787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Mas Luc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071834/13.

(110079201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.610.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 MAI 2011.

Pour: MAYREAU INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011071835/16.

(110079430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Mediaset Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.363.

Le Bilan de la société Mediaset Investment s.à.r.l. au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/05/2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011071836/11.

(110078932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Mediaset Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.363.

Le Bilan de la société Mediaset Investment s.à.r.l. au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011071837/11.

(110078938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**Montecaro S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Montecaro Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.266.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071838/15.

(110079459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071839/13.

(110079376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 octobre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071840/13.

(110079304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Neiman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.835.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071841/13.

(110079259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.150.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071842/14.

(110079231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Net Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071843/10.

(110079334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Net Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071844/10.

(110079338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Oakham Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.484.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2011:

- Deloitte S.A. de 560, Rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprise agréé de la société avec effet au 1^{er} octobre 2005.

- Le mandat de Deloitte S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011071845/15.

(110079007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Oakham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2011:

- Deloitte S.A. de 560, Rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprise agréé de la société avec effet au 1^{er} octobre 2005.

- Le mandat de Deloitte S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011071846/15.

(110079014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PanEuropean (Lisbon) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.462.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2011071848/12.

(110079504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Interact Climate Change Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.719.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ("AFD"), a public entity, organised and existing under the laws of France and having its registered office at 5 rue Roland Barthes, 75598 PARIS cedex 12, France;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 21 February 2011;

2) EUROPEAN INVESTMENT BANK ("EIB") having its registered office at 100 Boulevard Konrad Adenauer, Luxembourg Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as agent for the European Communities;

here represented by Nicholas Graham, residing professionally in Luxembourg and by Matthias Zoellner, residing professionally in Luxembourg its authorised signatories;

3) CDC GROUP PLC ("CDC"), a corporation established under the Commonwealth Development Corporation Act 1999 as successor to the Commonwealth Development Corporation, and whose registered address is Cardinal Place, Level 2, 80 Victoria Street, London, SW1E 5JL, United Kingdom;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 February 2011;

4) DEG -DEUTSCHE INVESTITIONS-UND ENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT MBH, (“DEG”), a limited liability company organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Kämmergasse 22, D-50676 Köln registered at the Cologne Commercial Registry under N° 1005, Germany;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Cologne, on 14 February 2011;

5) NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V., (“FMO”), a limited liability company organised and existing under the laws of the Netherlands and having its registered office at Anna van Saksenlaan 71, 2593 HW The Hague, The Netherlands registered at the register of commerce The Hague, N° 27078545, the Netherlands;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in The Hague, on 15 February 2011;

6) SOCIÉTÉ DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPÉRATION ECONOMIQUE (“PROPARCO”), a limited liability company organised and existing under the laws of France, having its registered office at 151, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 16 February 2011;

7) SOCIÉTÉ BELGE D’INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN (“BIO”), a limited liability company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 188A-B4, Avenue de Tervuren, 1150 Brussels, Belgium;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, on 18 February 2011;

8) FINNISH FUND FOR INDUSTRIAL COOPERATION LTD (“FINNFUND”), a limited liability company organised and existing under the laws of Finland, having its registered office at Uudenmaankatu 16 B, 4th floor, FI-00120 Helsinki, Finland;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Helsinki, on 15 February 2011;

9) COMPAÑÍA ESPAÑOLA DE FINANCIACIÓN DEL DESARROLLO, COFIDES, S.A. (“COFIDES”), a limited liability company organised and existing under the laws of Spain, having its registered office at Principe de Vergara n° 132, 28002 Madrid, Spain;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid, on 16 February 2011;

10) NORFUND NORWEGIAN INVESTMENT FUND FOR DEVELOPING COUNTRIES (“NORFUND”), a limited liability company organised and existing under the laws of Norway, having its registered office at Støperigata 2, Aker Brygge, 0250 Oslo, Norway;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Oslo, on 15 February 2011;

11) OESTERREICHISCHE ENTWICKLUNGSBANK AG (“OeEB”), a joint-stock company organised and existing under the laws of Austria, having its registered office at Strauchgasse 1-3, 1011 Vienna, Austria;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Vienna, on 14 February 2011;

12) SIFEM, SWISS INVESTMENT FUND FOR EMERGING MARKETS (“SIFEM”), a limited liability company organised and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Bubenberplatz 11, 3011 Bern, Switzerland, acting on behalf of SECO;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bern, on 21 February 2011;

13) SWEDFUND INTERNATIONAL AKTIEBOLAG (“SWEDFUND”), a limited liability company organised and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Sveavägen 24-26, 103 65 Stockholm, Sweden;

here represented by Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on 17 February 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties (other than EIB which has subscribed directly pursuant to a subscription form) and the notary, will remain annexed to the present deed, as well as the subscription form, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a joint stock company (société anonyme) which they declare organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of “INTERACT CLIMATE CHANGE FACILITY S.A.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The exclusive purpose of the Company is to finance, to a restricted number of persons, climate change and climate efficiency projects and create a portfolio of climate friendly investments in the private sector in its target countries, and to demonstrate to private sector investors the financial attractiveness of climate-friendly projects in developing countries and emerging markets, thereby serving a catalytic role in attracting long-term investments.

The Company will contribute to promoting the use of clean technology as an integral part of economic development and contemplates the provision of longterm financing for renewable energy and energy efficiency projects in countries suffering from significant energy shortage/access, thereby contributing to economic development.

The Company may carry out any financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company’s issued share capital is set at seventy-eight thousand euros (EUR 78,000), represented by one hundred thirty (130) shares with a par value of six hundred euros (EUR 600) each.

The authorised capital, excluding the issued share capital, is set at sixty-six thousand euros (EUR 66,000), consisting of one hundred and ten (110) shares with a par value of six hundred euros (EUR 600) each. During the period of five years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. Such authorisation may be renewed one or more times through a resolution of the general meeting of the shareholders, each time for a period not exceeding five (5) years.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Transfers of shares can be subject to restrictions set forth in a shareholders’ agreement that may be entered into among the shareholders. In such case, any transfer of shares other than in accordance with such shareholders’ agreement shall be null and void, and the Company shall not reflect in its shareholders’ register any change in the record of ownership of shares pursuant to any such purported transfer.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. The general meeting is convened by the board of directors or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company’s share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company’s share capital may request the tabling of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company’s registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of May at 16.00 o’clock. If such day is a legal holiday in Luxembourg, a Saturday or a Sunday the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through videoconference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another shareholder as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented unless otherwise provided for in a shareholders’ agreement that may be entered into among the shareholders.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders nor increase the commitments of the shareholders.

Any other amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of a minimum of four (4) and a maximum of ten (10) members who need not be shareholders of the Company. However, if it is noted at a shareholders’ meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders that falls after the shareholders have become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office unless otherwise provided for in a shareholders’ agreement that may be entered into among the shareholders.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until his successor is elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 13. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Unless a higher quorum is foreseen in a shareholders' agreement that may be entered into among the shareholders, the board of directors can deliberate or act validly only if at least two-thirds of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Any director having a conflict of interest in relation to any matter to be considered in a meeting of the board of directors shall not count in the quorum at that meeting.

Unless a higher majority is foreseen in a shareholders' agreement that may be entered into among the shareholders, decisions shall be taken by a majority of two-thirds of the directors present or represented and entitled to vote at such meeting.

Each director will declare at the outset of each meeting of the board of directors either (a) that he has no interest in relation to any matter to be considered at such meeting or (b) any interest that he may have in relation to any matter to be considered at such meeting. A director will not participate in the consideration or have a vote in relation to any matter in respect of which he has a conflict of interest.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Each unanimous resolution adopted by circular means will contain a statement according to which directors confirm the absence of conflict of interest when expressing their approval.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 15. The board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 16. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed and one or more independent auditors (réviseur d'entreprises agréé), chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office if the Company meets the criteria determined by article 35 for a period as determined by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings.

The board of directors shall keep such accounts and records as they consider necessary or desirable in order to reflect the financial position of the Company and shall cause proper books of account to be kept with respect to all the transactions, assets and liabilities.

A balance sheet shall be made out as at the end of each accounting year and laid before the shareholders at the following annual general meeting, and such balance sheet shall contain a general summary of the assets and liabilities of the Company. The balance sheet shall be accompanied by a report of the board of directors as to the state and condition of the Company, and the amount (if any) which they have carried or propose to carry to reserve. The report and balance sheet of the Company shall be signed on behalf of the board of directors by at least two members of the board, and the auditor's report shall be attached to the balance sheet, or there shall be inserted at the foot of the balance sheet a reference to the report.

A copy of every balance sheet and all documents annexed thereto, including the reports of the board of directors and the auditor, shall, at least twenty one days before the meeting, be served on each of the shareholders. If the annual general meeting of shareholders is not held at the date indicated in Article 10 hereof, the documents and reports shall be served on such date as aforesaid.

F. Financial year - Profits

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the board of directors.

Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the conditions provided for by the Law.

G. Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 21. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and, as the case may be, in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time among the shareholders.

To the extent permitted by the Law, in the event of any ambiguity or discrepancy between the provisions of any shareholders' agreement and these articles of association, the provisions of such shareholders' agreement shall prevail.

Art. 22. All disputes arising out of or in connection with these articles of association, including any question regarding its existence, validity, interpretation, breach or termination, shall be finally settled by arbitration under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce (the "ICC Rules"), by three arbitrators appointed in accordance with the ICC Rules.

The arbitral tribunal shall consist of three arbitrators. The third arbitrator or chairman shall be a practising solicitor or barrister admitted in England and Wales for a continuous period of at least ten years as at the date of commencement of the arbitration.

The seat of the arbitration shall be London, England.

The language of the arbitration shall be English.

The courts of England and Wales may grant interim relief under Section 44 of the Arbitration Act 1996 (the "Act") and the scope of the relief available under Section 44(3) of the Act shall not be limited to preservation of evidence or assets.

The arbitral tribunal shall apply English law (excluding principles of conflict of laws) to any questions regarding the validity and interpretation of this clause.

The IBA Rules on the Taking of Evidence in International Commercial Arbitration (the "IBA Rules of Evidence") shall apply to any arbitration commenced in accordance with this clause.

The parties agree that, for the purposes of the English law of negligence, a Promoting Partner (as such term may be defined in a shareholders' agreement that may be entered into among the shareholders) shall owe a duty of care to the relevant Financing Partners (as such term may be defined in a shareholders' agreement that may be entered into among the shareholders) and to the Company.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription and Payment

All of one hundred thirty (130) shares have been subscribed as follows:

- ten (10) by AFD, prenamed;
- ten (10) by EIB, prenamed;
- ten (10) by CDC, prenamed;
- ten (10) by DEG, prenamed;
- ten (10) by FMO, prenamed;
- ten (10) by PROPARCO, prenamed;
- ten (10) by BIO, prenamed;
- ten (10) by FINNFUND, prenamed;
- ten (10) by COFIDES, prenamed;
- ten (10) by NORFUND, prenamed;
- ten (10) by OeEB, prenamed;
- ten (10) by SIFEM, prenamed; and
- ten (10) by SWEDFUND, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of seventy-eight thousand euros (EUR 78,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred (EUR 1,400.-).

General meeting of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, have thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg;
2. The following persons are appointed directors of the Company:

- AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, a public entity, organised and existing under the laws of France and having its registered office at 5 rue Roland Barthes, 75598 PARIS cedex 12, France, represented by Jean-Yves Grosclaude, born in Orléans, France, on 19 December 1950, residing at 16 bis, rue miss Paget, F-91700 Sainte Geneviève des Bois, France, its permanent representative;

- EUROPEAN INVESTMENT BANK, having its registered office at 100 Boulevard Konrad Adenauer, Luxembourg Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as agent for the European Communities, represented by Patrick Walsh, born in Port Láirge, Waterford Ireland, on 12 September 1952, residing at 21 Un Charly, L-1670 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, its permanent representative;

- SOCIÉTÉ BELGE D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN, a limited liability company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 188A-B4, Avenue de Tervuren, 1150 Brussels, Belgium, represented by Hugo Bosman, born in Ukkle, Belgium, on 13 December 1948, residing at Leeuwerikenlaan 8, 1780 Wemmelits, Belgium, its permanent representative;

-NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V., a limited liability company organised and existing under the laws of the Netherlands and having its registered office at Anna van Saksenlaan 71, 2593 HW The Hague, The Netherlands registered at the register of commerce The Hague, N° 27078545, the Netherlands, represented by Nanno Kleiterp, born in Arnhem, The Netherlands, on 30 July 1953, residing at Bezuidenhoutseweg 72-B, 2594 AW, 'S-Gravenhage, The Netherlands, its permanent representative;

- NORFUND NORWEGIAN INVESTMENT FUND FOR DEVELOPING COUNTRIES, a limited liability company organised and existing under the laws of Norway, having its registered office at Støperigata 2, Aker Brygge, 0250 Oslo, Norway, represented by Kjell Roland, born in Kriatianansand, Norway, on 9 June 1953, residing at Jomfrupråtveien 62, 1179 Oslo, Norway, its permanent representative;

- CDC GROUP PLC, a corporation established under the Commonwealth Development Corporation Act 1999 as successor to the Commonwealth Development Corporation, and whose registered address is Cardinal Place, Level 2, 80 Victoria Street, London, SW1E 5JL, United Kingdom, represented by Richard Laing, born in Limpsfield, United Kingdom on 24 February 1954, residing at Great Lywood Farmhouse, Lindfield Road, Ardingly RH17 6SW, United Kingdom, its permanent representative;

3. The following person is appointed as independent auditor:

- PricewaterhouseCoopers, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.477, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year 2016.

5. The term of office of the independent auditor shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year 2011.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT ("AFD"), un établissement public, constitué et existant selon les lois de la France, ayant son siège social au 5 rue Roland Barthes, 75598 PARIS cedex 12, France;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à Paris, le 21 février 2011;

2) BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT ("BEI") ayant son siège social au 100 Boulevard Konrad Adenauer, Luxembourg Kirchberg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant qu'agent pour les Communautés Européennes;

ici représentée par Nicholas Graham, résidant professionnellement à Luxembourg et par Matthias Zoellner, résidant professionnellement à Luxembourg, ses représentants autorisés;

3) CDC GROUP PLC ("CDC"), une corporation constituée selon le Commonwealth Development Corporation Act 1999 succédant au Commonwealth Development Corporation et ayant son siège social à Cardinal Place, Level 2, 80 Victoria Street, Londres, SW1E 5JL, Royaume Uni;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à Londres, le 14 février 2011;

4) DEG -DEUTSCHE INVESTITIONS-UND ENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT MBH, ("DEG"), une Gesellschaft mit beschränkter Haftung constituée et existant selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Kämmergasse 22, D-50676 Cologne, enregistrée auprès du Registre Commercial de Cologne sous le numéro 1005, Allemagne;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à Cologne, le 14 février 2011;

5) NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V. (“FMO”), une société anonyme constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Anna van Saksenlaan 71, 2593 HW La Haye, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de La Haye sous le numéro 27078545, Pays-Bas;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à La Haye, le 15 février 2011;

6) SOCIÉTÉ DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPÉRATION ECONOMIQUE (“PROPARCO”), une société anonyme constituée et existant selon les lois de la France, ayant son siège social au 151, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Paris, le 16 février 2011;

7) SOCIÉTÉ BELGE D’INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN (“BIO”), une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 188A-B4, Avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles, Belgique;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Bruxelles, le 18 février 2011;

8) FINNISH FUND FOR INDUSTRIAL COOPERATION LTD (“FINNFUND”), une Osakeyhtiö constituée et existant selon les lois de la Finlande, ayant son siège social au Uudenmaankatu 16 B, 4ème étage, FI-00120 Helsinki, Finlande;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Helsinki, le 15 février 2011;

9) COMPAÑÍA ESPAÑOLA DE FINANCIACIÓN DEL DESARROLLO, COFIDES, S.A. (“COFIDES”), une sociedad anónima constituée et existant selon les lois de l’Espagne, ayant son siège social au Principe de Vergara n° 132, 28002 Madrid, Espagne;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Madrid, le 16 février 2011;

10) NORFUND NORWEGIAN INVESTMENT FUND FOR DEVELOPING COUNTRIES (“NORFUND”), une limited liability company constituée et existant selon les lois de la Norvège, ayant son siège social au Støperigata 2, Aker Brygge, 0250 Oslo, Norvège;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Oslo, le 15 février 2011;

11) OESTERREICHISCHE ENTWICKLUNGSBANK AG (“OeEB”), une aktiengesellschaft constituée et existant selon les lois de l’Autriche, ayant son siège social au Strauchgasse 1-3, 1011 Vienne, Autriche;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Vienne, le 14 février 2011;

12) SIFEM, SWISS INVESTMENT FUND FOR EMERGING MARKETS (“SIFEM”) une aktiengesellschaft constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au Bubenberplatz 11, 3011 Berne, Suisse, agissant pour le compte du SECO;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Berne, le 21 février 2011;

13) SWEDFUND INTERNATIONAL AKTIEBOLAG (“SWEDFUND”), une aktiebolag constituée et existant selon les lois de la Suède, ayant son siège social au Sveavägen 24-26, 103 65 Stockholm, Suède;

ici représentée par Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donné à Stockholm, le 17 février 2011.

Les procurations signées ne varient par les mandataires des parties comparantes (autres que BEI qui a souscrit directement à travers d’un formulaire de souscription) et par le notaire sous signé resteront annexées au présent acte, ainsi que le formulaire de souscription, pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société anonyme qu’elles déclarent constituer et dont elles arrêtent les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de «INTERACT CLIMATE CHANGE FACILITY S.A.» (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de financer, un nombre restreint de personnes, des projets liés au changement climatique et à l’efficacité en matière environnementale et de créer un portefeuille d’investissements respectueux de l’environnement dans le secteur privé des pays cibles, et de démontrer aux investisseurs du secteur privé l’attrait financier de projets respectueux de l’environnement dans des pays en voie de développement et dans les marchés émergents, remplissant ainsi un rôle catalytique pour attirer des investissements à long terme.

La Société contribuera à la promotion de l'utilisation de technologies propres comme partie intégrale du développement économique et envisage de fournir du financement à long terme pour des projets d'énergie renouvelable et d'utilisation efficace de ressources naturelles dans des pays souffrant de pénuries importantes ou de difficultés d'accès à des sources d'énergie, contribuant ainsi au développement économique.

La Société pourra exercer toutes activités de nature financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social émis est fixé à soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000) représenté par cent trente (130) actions d'une valeur nominale de six cents euros (600.-EUR) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital social émis, est fixé à soixante-six mille euros (EUR 66.000), représenté par cent dix (110) actions d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou augmenter le capital autorisé en vertu de cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre. Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des actionnaires, chaque fois pour une période maximale de cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les transferts d'actions peuvent faire l'objet de restrictions établies en vertu d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les actionnaires. Dans un tel cas, tout transfert d'actions autre qu'en accord avec un quelconque pacte d'actionnaires sera nul et non avenu, et la Société ne transcrira pas dans le registre des actionnaires tout changement dans la propriété d'actions qui serait la conséquence d'un tel transfert.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus, un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%)

du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 mai à 16:00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, un samedi ou un dimanche, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre actionnaire comme son mandataire. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés, de plus, aucun quorum n'est requis pour les assemblées générales des actionnaires, sauf dispositions contraires dans un pacte d'actionnaires pouvant être conclu entre les actionnaires de la Société.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des actionnaires.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés.

Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

D. Le conseil d'administration

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins et de dix (10) membres au plus, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle les actionnaires ont constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat sauf dispositions contraires dans un pacte d'actionnaires pouvant être conclu entre les actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite d'un décès, de démission ou autre, les administrateurs restants pourront provisoirement y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 13. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionné dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

A moins qu'un quorum plus élevé ne soit prévu dans un pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre les actionnaires, le conseil d'administration pourra délibérer et agir valablement que lorsque au moins les deux tiers des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Tout administrateur qui aurait un conflit d'intérêts à propos de toute matière devant être traitée lors d'une réunion du conseil d'administration ne sera pas compté dans le quorum d'une telle réunion.

A moins qu'une majorité plus élevée soit prévue dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les actionnaires, les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés et habilités à voter à une telle réunion.

Chaque administrateur déclarera au début de chaque réunion du conseil d'administration soit (a) qu'il n'a aucun intérêt en relation avec une matière devant être traitée à une telle réunion ou (b) tout intérêt qu'il pourrait avoir en relation avec une matière devant être traitée à une telle réunion. Un administrateur ne participera pas aux discussions et n'aura pas de droit de vote en relation avec une matière au sujet de laquelle il a un conflit d'intérêts.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des écrits constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Chaque résolution adoptée unanimement par voie circulaire contiendra une déclaration par laquelle les administrateurs confirment l'absence de conflits d'intérêts au moment de leur approbation.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 15. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la Loi, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société pourra également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, et par tout signataire dûment autorisé, dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six (6) ans.

Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

Le conseil d'administration tiendra les comptes et les livres qu'ils jugeront nécessaires ou désirables afin de refléter la position financière de la Société et ils tiendront une comptabilité appropriée relative à toutes les transactions, actifs et dettes.

Un bilan devra être établi à la fin de chaque exercice comptable et présenté aux actionnaires à l'assemblée générale annuelle suivante, et un tel bilan doit contenir un récapitulatif des actifs et passifs de la Société. Le bilan devra être accompagné par un rapport du conseil d'administration relatif à l'état et à la santé financière de la Société, et le montant (le cas échéant) qu'ils ont alloué ou proposent d'allouer aux réserves. Le rapport et le bilan de la Société doivent être signés au nom du conseil d'administration par au moins deux membres du conseil, et le rapport du réviseur d'entreprises agréé doit être annexé au bilan où il doit être fait mention du rapport en bas du bilan.

Une copie de chaque bilan et de tous les documents annexés à celui-ci, y compris les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé, doivent, au moins vingt et un (21) jours avant l'assemblée, être mis à disposition de chaque actionnaire. Si l'assemblée générale annuelle des actionnaires n'est pas tenue à la date indiquée à l'article 10 de ces statuts, les documents et les rapports doivent être mis à disposition à la date dont il est fait référence ci-dessus.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et, le cas échéant, à tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre eux.

Dans les limites prévues par la Loi, en cas d'ambiguïté ou de divergence entre les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu, et les statuts, les dispositions d'un tel pacte d'actionnaires prévaudront.

Art. 22. Tout conflit né de ou en relation avec ces statuts, y compris toute question relative à leur existence, validité, interprétation, violation ou résiliation sera réglé définitivement par arbitrage conformément aux Règles d'Arbitrage de la International Chamber of Commerce (les «Règles de l'ICC»), par trois arbitres nommés conformément aux Règles de l'ICC.

Le tribunal arbitral sera composé de trois arbitres. Le troisième arbitre ou président sera un avocat avoué ou un avocat inscrit en Angleterre et au Pays de Galles pratiquant de manière continue depuis au moins dix ans avant la date du début de l'arbitrage.

Le siège de l'arbitrage sera à Londres, Angleterre.

La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

Les tribunaux Anglais et Gallois pourront accorder des mesures provisoires en vertu des dispositions de la section 44 du Arbitration Act de 1996 (la «Loi anglaise de 1996») et le champ d'application des mesures provisoires disponibles sous la section 44(3) de la Loi anglaise de 1996 ne sera pas limité à la conservation de preuves ou d'actifs.

Le tribunal d'arbitrage appliquera la loi Anglaise (sauf les principes de conflits de lois) a toute question concernant la validité et l'interprétation de cet article.

Les Règles de l'IBA sur l'administration de la preuve dans l'arbitrage commercial international (les «Règles IBA sur l'administration de la preuve») seront applicables à toute demande d'arbitrage en vertu de cette clause.

Les parties conviennent que, aux fins du droit anglais de la responsabilité délictuelle, un Associé Gérant (tel que ce terme pourrait être défini dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les actionnaires) aura une obligation de diligence envers les Associés Financiers (tel que ce terme pourrait être défini dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les actionnaires) et envers la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les cent trente (130) actions comme suit:

- Dix (10) par AFD, prénommée;
- Dix (10) par BEI, prénommée;
- Dix (10) par CDC, prénommée;
- Dix (10) par DEG, prénommée;
- Dix (10) par FMO, prénommée;
- Dix (10) par PROPARCO, prénommée;
- Dix (10) par BIO, prénommée;
- Dix (10) par FINNFUND, prénommée;
- Dix (10) par COFIDES, prénommée;
- Dix (10) par NORFUND, prénommée;
- Dix (10) par OeEB, prénommée;
- Dix (10) par SIFEM, prénommée; et
- Dix (10) par SWEDFUND, prénommée.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT, un établissement public, constitué et existant selon les lois de la France, ayant son siège social au 5 rue Roland Barthes, 75598 PARIS cedex 12, France, représenté par Jean-Yves Grosclaude, né à Orléans, France, le 19 décembre 1950, résidant à 16 bis, rue miss Paget, F-91700 Sainte Geneviève des Bois, France, son représentant permanent;

- BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, ayant son siège social au 100 Boulevard Konrad Adenauer, Luxembourg Kirchberg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant qu'agent pour les Communautés Européennes, représenté par Patrick Walsh, né à Port Láirge, Waterford, Irlande le 12 septembre 1952, résidant au 21, um Charly L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, son représentant permanent;

- SOCIÉTÉ BELGE D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN, une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 188A-B4, Avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles, Belgique, représenté par Hugo Bosman,

né à Ukkle, Belgique le 13 décembre 1948 résidant à Leeuwerikenlaan 8, 1780 Wemmelits, Belgique, son représentant permanent;

- NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V., une société anonyme constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Anna van Saksenlaan 71, 2593 HW La Haye, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de La Haye sous le numéro 27078545, Pays-Bas, représenté par Nanno Kleiterp, né à Arnhem, Pays-Bas le 30 juillet 1953, résidant à Bezuidenhoutseweg 72-B, 2594 AW 'S-Gravenhage, Pays-Bas, son représentant permanent;

- NORFUND NORWEGIAN INVESTMENT FUND FOR DEVELOPING COUNTRIES, une limited liability company, constituée et existant sous les lois de la Norvège, ayant son siège social au Støperigata 2, Aker Brygge, 0250 Oslo, Norvège, représentée par Kjell Roland, né à Kriatiansand, Norvège, le 9 juin 1953, résidant à Jomfruprätveien 62, 1179 Oslo, son représentant permanent; et

- CDC GROUP PLC, une corporation constituée selon le Commonwealth Development Corporation Act 1999 succédant au Commonwealth Development Corporation et ayant son siège social à Cardinal Place, Level 2, 80 Victoria Street, Londres, SW1E 5JL, Royaume Uni, représenté par Richard Laing, né à Limpsfield, Royaume Uni, le 24 février 1954, résidant à Great Lywood Farmhouse, Lindfield Road, Ardingly RH17 6SW, Royaume Uni, son représentant permanent.

3. La personne suivante a été nommée réviseur d'entreprise agréé:

- PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'année 2016.

5. Le mandat du réviseur d'entreprise agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'année 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et l'année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER, N. GRAHAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10264. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011054346/779.

(110061291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2011071849/12.

(110079488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PanEuropean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2011071850/12.

(110079492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PanEuropean Office Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2011071851/12.

(110079482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 août 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 septembre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071852/13.

(110079215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 décembre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071853/14.

(110079432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071855/13.

(110079392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Policy Trade, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.976.

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Policy Trade S.à r.l. beschließt, die Rücktrittserklärungen der Geschäftsführer Frank Thery und Christian König anzunehmen. Die Herren Thery und König werden demnach mit Wirkung vom heutigen Tage aus den Ämtern als Geschäftsführer der Policy Trade S.à r.l. entlassen.

Luxemburg, den 20.05.2011.

Unterschriften.

Référence de publication: 2011071856/10.

(110078971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Puilaetco Dewaay Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.288.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUILAETCO DEWAAY FUND (L)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011071857/12.

(110078805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Penrite Assets Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.601.

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet immédiat au 12 mai 2011, de ma fonction de gérant de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, PENRITE ASSETS CORPORATION S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, constituée par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.601

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

IMMO CONCEPT S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2011071859/16.

(110078852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

IQ-markets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.795.

In the year two thousand eleven on the sixteenth of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IQ-markets SA, having its registered office in L-1273 Luxembourg-Hamm, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 133795, incorporated by a deed of Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg on November 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2892 of December 13, 2007.

The meeting is presided by Mrs Heike KUBICA, banker, with professional address in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The chairman appoints as secretary Mrs Anja LAKOUDI, banker, with professional address in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marion FRITZ, banker, with professional address in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the date of the annual meeting and subsequent amendment of the third paragraph of article 9 of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the three hundred and ten (310) shares, representing the whole share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to amend the third paragraph of article 9 of the articles of association as follows:

“The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday in June of each year at 9.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.400.-eur.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le onze février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IQ-markets SA, société anonyme, avec siège social à L-1273 Luxembourg-Hamm, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 133795 constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2892 du 13 décembre 2007.

La séance est présidée par Madame Heike KUBICA, banquier, avec adresse professionnelle à L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anja LAKOUDI, banquier, avec adresse professionnelle à L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marion FRITZ, banquier, avec adresse professionnelle à L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle et modification supplémentaire du troisième paragraphe de l'article 9 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que trois cent dix (310) actions, représentant l'entière du capital de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par le président et le bureau de l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 9 afin de lui donner la teneur suivante:

"L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi de juin de chaque année à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.400.-eur.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H.Kubica, A.Lakoudi, M.Fritz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2011. Relation: EAC/2011/6442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069761/105.

(110077078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Plan K S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.880.

Le Bilan au 31.12.2010 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011071862/11.

(110078878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Prime Land Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/05/2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2011071865/12.

(110079548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071867/13.

(110079240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Puck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 81.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071868/10.

(110079329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 décembre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071854/14.

(110079382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PW Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071869/10.

(110079327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

R-Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 7, am leweschten Flouer.
R.C.S. Luxembourg B 95.040.

Les comptes annuels au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071870/10.

(110079018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Rika Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Director / Director

Référence de publication: 2011071873/12.

(110079457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Deficom Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 160.937.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ALTICE VII S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 143725,

Hereby represented by Maître Yann SPIEGELHALTER, lawyer, having his professional address at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 May, 2011.

2. DEFICOM GROUP S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 181, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Watermael Boitsfort, Belgium, registered with the Crossroads bank for Enterprises (Banque Carrefour des Entreprises) under number 426.859.683,

Hereby represented by Maître Yann SPIEGELHALTER, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 May, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter, the "Articles").

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities

or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "DEFICOM TELECOM Sàrl".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may also be transferred to another member state of the European Union in compliance with the Law.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board of Managers or by decision of the Sole Manager (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty-five thousand two hundred Euros (Euros 25,200.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares with a nominal value of one Euro (Euro 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's distributions and boni in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers of the Company.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 of December 2011.

The first Ordinary General Meeting shall be held in 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the person appearing, acting by virtue of the aforementioned proxies, declared to subscribe in the name and on behalf of the shareholders, prenamed, to twenty-five thousand two hundred (25,200) shares with a nominal value of one euro (Euro 1.-) each, representing a total amount of twenty-five thousand two hundred Euros (Euros 25,200.-) as follows:

Subscriber, shares	Number of shares subscribed	Subscription price (Euros)
ALTICE VII S.à r.l.	16,800	16,800
DEFICOM GROUP S.A.	8,400	8,400
Total:	25,200	25,200

The amount of twenty-five thousand two hundred Euros (Euros 25,200.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euros.

Resolutions of the shareholders

The person appearing, prenamed, has taken the following resolutions

I. The three following persons are appointed as managers of the Company until the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the annual accounts as of 31 December 2011:

1. Mr. Jérémie BONNIN, Managing director, born on 30 June 1974 in Paris 14e (France), residing 31, chemin de Lulasse, CH-1253 Vandoeuvres (Switzerland);

2. Mr. Dexter GOEL, Managing Director, born on 5 September 1971 in Würzburg (Germany), residing at 8a, Chemin de la Mairie, CH-1223 Cologny (Switzerland);

3. Mr. Philippe LHOMME, born on 21 November 1959 in Liège (Belgium), residing at avenue de l'Espinette Centrale 26, B-1640 Rhode Saint Genèse (Belgium).

II. The address of the Company is established at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société ALTICE VII S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B143725,

Dûment représentée Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2011.

2. La société DEFICOM GROUP S.A., société anonyme, ayant son siège social au 181, chaussée de la Hulpe, B-1170 Watermael Boitsfort, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 426.859.683,

Dûment représentée par Maître Yann SPIEGELHALTER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est constitué par le présent acte une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de promouvoir leur développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exception d'offre publique. Elle peut émettre par voie privée uniquement des billets à ordre, obligations et certificats et toute sorte de dette, convertible ou non, et/ou des parts sociales. Elle peut donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut de plus gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour dénomination "DEFICOM TELECOM S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille deux cents (€ 25.200,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés, déclare souscrire, au nom et pour le compte des associés aux vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1,-) chacune, pour une valeur totale d'un montant de vingt-cinq mille deux cents euros (€ 25.200,-) réparties entre les associés comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription payé (en euros)
ALTICE VII S.à r.l.	16.800	16.800
DEFICOM GROUP S.A	8.400	8.400
Total:	25.200	25.200

Toutes les parts ont été libérées intégralement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille deux cents euros (€ 25.200,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent Euros.

Résolutions des associés de la société

Le comparant, préqualifié, mandataire des associés de la Société représentant l'entièreté de son capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés en qualité de gérants de la Société, les trois personnes suivantes, jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011:

1. Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de sociétés, né le 30 juin 1974 à Paris 14^e (France), demeurant au 31, Chemin de Lulasse, CH-1253 Vandoeuvres (Suisse);

2 Monsieur Dexter GOEL, gérant de sociétés, né le 5 septembre 1971 à Würzburg (Allemagne), demeurant au 8a, Chemin de la Mairie, CH-1223 Cologne, (Suisse);

3. Monsieur Philippe LHOMME, né le 21 novembre 1959 à Liège (Belgique), demeurant au avenue de l'Espinette Centrale 26, B-1640 Rhode Saint Genèse (Belgique).

II. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante préqualifié a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Yann SPIEGELHALTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070433/351.

(110077978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Val Sainte Croix Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.467.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 14 avril 2011*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance le 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011066473/20.

(110074458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

SD TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.359.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société
daté du 29 avril 2011*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 avril 2011, les sociétés ci-dessous:

- Baupost Private Investments A-1, L.L.C.,
- Baupost Private Investments B-1, L.L.C.,
- Baupost Private Investments C-1, L.L.C.,
- Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.,
- HB Cayman Limited,
- PB Cayman Limited,
- YB Cayman Limited,
- BVP-I Cayman V Limited,
- BVP-III Cayman V Limited,
- BVP-IV Cayman III Limited,

ont transféré la totalité de leurs parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 254.875 parts sociales d'une valeur de 0.01 Euros chacune, à la société Baupost Private Investments A-2, LLC, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

- 108.625 parts sociales d'une valeur de 0.01 Euros chacune, à la société Baupost Private Investments B-2, LLC, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

- 626.125 parts sociales d'une valeur de 0.01 Euros chacune, à la société Baupost Private Investments C-2, LLC, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

- 260.375 parts sociales d'une valeur de 0.01 Euros chacune, à la société Baupost Private Investments BVII-2, LLC, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Représentée par Eric Lechat et Justyna Bielasik

Attorney-in-fact A et Attorney-in-fact B

Référence de publication: 2011070134/34.

(110076557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Ecogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.347.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2011

Les actionnaires de la société ECOGEST S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 mai 2011, au siège social de la société ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Max GALOWICH (président du Conseil d'administration), Juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Steve KIEFFER, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

sont arrivés à échéance, décident de les renouveler pour une période de six ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Est reconduit à son poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011067889/24.

(110076394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Cane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 98.194.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 13 mai 2011 de la société Cane Investments S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 13 mai 2011:
Rachael Walker, ayant pour adresse professionnelle au 63 Kew Road, Richmond, Surrey TW9 2QL, United Kingdom.
 2. Démission du Gérant suivant à compter du 13 mai 2011:
Dennis Schilder, ayant pour adresse professionnelle au Red Debroestraat 2, 3069ZJ Rotterdam, The Netheriands.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cane Investments S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant

Référence de publication: 2011072399/18.

(110079520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

ABF Hyde Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.788.

Les comptes annuel au 1^{er} décembre 2009 pour la période du 2 décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072389/11.

(110078761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.776.800,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 16 mai 2011 de la société PAS Luxembourg S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 16 mai 2011:

Rachael Walker, ayant pour adresse professionnelle au 63 Kew Road, Richmond, Surrey TW9 2QL, United Kingdom.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 16 mai 2011:

Dennis Schilder, ayant pour adresse professionnelle au Zonnebaan 35, 3542EB Utrecht, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011072451/18.

(110079507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.063.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 18 mai 2011 de la société PBG Midwest Holdings S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 18 mai 2011:

Rachael Walker, ayant pour adresse professionnelle au 63 Kew Road, Richmond, Surrey TW9 2QL, United Kingdom.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 18 mai 2011:

Dennis Schilder, ayant pour adresse professionnelle au Zonnebaan 35, 3542 EB Utrecht, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011072452/18.

(110079501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Sources Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2011

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes sociaux de l'exercice 2011:

BDO Audit, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

SourceS RosporT s.a.

2, rue de la Tour Jacob

L-1831 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011072464/17.

(110079216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.